

LÉGENDE:

Ud

: Zone urbaine de centre bourg

Ug

: Zone urbaine périphérique

Uc

: Zone urbaine correspondant aux villages et groupes d'habitat

Ue

: Zone urbaine à vocation d'équipements

Uj

: Zone urbaine à vocation industrielle lourde

Ui

: Zone urbaine à vocation artisanale et industrielle

UL

: Zone urbaine de loisirs

Uja

: Zone urbaine de jardins

1AUg

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à court terme

2AUg

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à moyen terme

3AUg

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à long terme

1AUc

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à court terme (village)

2AUc

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à moyen terme (village)

1AUi

: Zone d'urbanisation future opérationnelle artisanat et industrielle

AUj

: Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation industrielle lourde

1AUU

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à vocation industrielle à court terme

2AUU

: Zone d'urbanisation future opérationnelle à vocation industrielle à moyen terme

A

: Zone agricole

N

: Espace naturel protégé

Ne

: Zone naturelle à vocation économique

Nc

: Zone naturelle à vocation de loisirs

Nl

: Zone naturelle de loisirs touristique

Nn

: Zone naturelle correspondant au site Natura 2000

: Emplacement réservé

: Orientation d'Aménagement et de Programmation à définir

: Secteur Cité ouvrière identifié au titre de l'article L151-19° du CU

: Programme de logements identifié au titre de l'article L151-15° du CU

: Arbres isolés à préserver au titre des articles L151-23 et R123-11 i° du CU

: Haies à préserver au titre des articles L151-23 et R123-11 i° du CU

: Secteurs forestiers à forte biodiversité L151-23 et R123-11 i° du CU

: Secteurs humides à préserver au titre des articles L151-23 et R123-11 i° du CU

: Plan d'eau de faible importance au titre de l'article R123-9 du CU

: Secteurs non Aedificandi

: Emprise de voie ferrée à préserver au titre de l'article L151-38° du CU

: Nouvelles constructions reportées à titre indicatif

Commune des ANCIZES-COMPS (63)

LES ANCIZES

COMPS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5b

PLAN DE ZONAGE

Planche Sud - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme :
Mise en révision du POS par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2008
Arrêt du PLU par délibération du Conseil municipal du 31 Janvier 2017

Approbation du PLU par délibération du Conseil municipal du 19 Décembre 2017
Vu pour être renvoyé à la délibération du Conseil Municipal en du 19 Décembre 2017

Realités

BIO INSIGHT

A T T E S T E
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
RUE DE LA BRANCHE
12100 ANCIZES
04 77 44 44 44
www.realites-be.fr
realites@realites-be.fr

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Nozain
Tél : 04 77 47 63 06 - Fax : 04 77 23 01 65
Email : contact@realites-be.fr - www.realites-be.fr

5b

PLAN DE ZONAGE

Planche Sud - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme :
Mise en révision du POS par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2008
Arrêt du PLU par délibération du Conseil municipal du 31 Janvier 2017

Approbation du PLU par délibération du Conseil municipal du 19 Décembre 2017
Vu pour être renvoyé à la délibération du Conseil Municipal en du 19 Décembre 2017

Realités

BIO INSIGHT

A T T E S T E
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
RUE DE LA BRANCHE
12100 ANCIZES
04 77 44 44 44
www.realites-be.fr
realites@realites-be.fr

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Nozain
Tél : 04 77 47 63 06 - Fax : 04 77 23 01 65
Email : contact@realites-be.fr - www.realites-be.fr